

mens qui portent Pavillon François. Donné à Genes &c.

Par ce Decret on voit assez ce qui l'a occasionné, pour s'exemter d'en rien dire de plus. Mais il paroïssoit necessaire, afin d'accélérer le départ de Mr. de Brignola, qui s'est rendu à Versailles en qualité d'Envoyé Extraordinaire de la République.

VI. Mr. de Pelonx, Commissaire Ordonnateur de France, arrivé à Genes, comme on l'a dit, est allé en Corse à bord d'une Galere de la République; & le 9. Novembre qu'il en revint, il se mit en chemin pour retourner en France. Ce qu'il y a été exécuter n'a pas paru bien agréable aux Habitans des Villes Maritimes qui sont demeurées au pouvoir de la République; puisqu'on assure qu'ils ont représenté en conséquence qu'ils étoient en état de se défendre eux-mêmes contre les mécontents, & que tout secours étranger ne pouvoit que leur être à charge. Que d'ailleurs, supposé que les mécontents affectassent de rentrer en leur devoir, au moyen des Troupes que l'on veut introduire dans l'Isle; il y avoit tout à craindre qu'après que ce secours se seroit retiré, que les choses ne reprennent leur train, & ne viennent même à empirer, comme l'on en a eu l'exemple après la sortie du secours que l'Empereur a déjà prêté à la République; n'y ayant pas à se persuader que les Rebelles observeront plus religieusement un Traité futur sous la Garantie de la France, que celui qui a été fait sous celle de Sa Maj. Imp.

Cependant l'on prépare dans l'Isle de Corse des étapes & des quartiers pour les François; & à Genes, des lits & des provisions de guerre & de bouche, pour y être envoyés.

Cette Isle ne présente d'ailleurs rien de particulier, si ce n'est que les Rebelles ne paroissent nullement